



FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT
 DES FRAIS D'ACTIVITÉS SPORTIVES

Renseignements obligatoires à compléter
Nom du participant :
Ville, organisme ou club offrant l'activité :
Activité :
Session ou saison :
Date de naissance :
Nom de la personne qui demande le remboursement :
Adresse complète :
Téléphone :
Date de la demande
Coût de l'inscription :

Documents à fournir
✓ Une preuve de résidence démontrant que la personne inscrite à l'activité est domiciliée sur le territoire de la Ville de Saint-Colomban. ✓ Une preuve d'âge de 55 ans ou plus à la date d'inscription du cours pour la personne de 55 ans et plus désirant s'inscrire à des cours de piscine. ✓ L'original de la preuve de paiement de l'activité.

Espace réservé à l'administration
Montant admissible à un remboursement (50% du coût d'inscription, maximum 225.00 \$) : _____

Conditions diverses
✓ Le remboursement sera effectué par la Ville au plus tard le 15 mars suivant l'année de référence. ✓ La demande de remboursement doit être présentée au Service du développement social et des loisirs entre le 1er janvier de l'année en cours de la date d'émission de la facture et le 15 janvier de l'année suivante. ✓ Quant à l'entente avec Hockey Mirabel, le remboursement est déjà inclus à la tarification. L'Association transmet directement une facture à la Ville de Saint-Colomban afin de percevoir directement la somme de 225 \$/enfant. Cette somme est toutefois comprise dans le montant maximal annuel admissible.